

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2019 Numéro de production 00095
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleitier (Directeur Général),

certifie par la présente, que le véhicule :

0.1. Marque : GOUPIIL
0.2. Type : GWM
Variante : NC3
Version : FOUE
0.2.1. Nom commercial : G4
0.4. Catégorie de véhicule : N1
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : POLARIS WORK & TRANSPORTATION
GOUPIIL INDUSTRIE
Route de VILLENEUVE
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :

Collé sous le siège passager

Collé sous le châssis :

Dans le passage de roue avant droit

VRWGMWZZJ0K00737

est conforme à tous égards au type décrit dans

la réception

délivrée le

11/12/2018

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels

la conduite est

à droite

métriques

et qui utilisent les unités

pour l'indicateur de vitesse

A Bourran, le mercredi 20 mars 2019




GOUPIIL
INDUSTRIE

Route de Villeneuve - 47320 BOURRAN

Tél. 05 53 79 39 39 - Fax 05 53 79 30 40

www.goupil-industrie.com

S.A. au capital de 4 000 000 € - Siret 421 204 041 00083

Capital MAR - 30952 - RCS Agen - 421 204 041

N° TVA Intracommunautaire : FR 22 421 204 041

IMPORTANT :

Veuillez prendre soin de ce document. Peut être demandé lors des

enregistrements dans la Communauté Européenne

1. Nombre d'essieux et de roues : 2/4

1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : ---

3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu) :

1, arrière, sans

2022 mm

4. Empattement : --- mm

4.1. Écartement des essieux : 1-2 :

3675 mm

6. Longueur : 1306 mm

7. Hauteur : 1893 mm

8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette

réglable) : --- mm

9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage

2170 mm

11. Longueur de la zone de chargement : 1181 kg

13. Masse en ordre de marche :

13.1. Répartition de cette masse entre les essieux :

1. 617 kg

2. 564 kg

1223 kg

13.2. Masse réelle du véhicule : 2100 kg

16. Masses maximales techniquement admissibles

16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible :

16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu :

1. 1100 kg

2. 1200 kg

3500 kg

16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble :

18.1. Remorque à timon d'attelage :

18.2. Semi-remorque :

18.3. Remorque à essieu central :

18.4. Remorque non freinée :

19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :

100 kg

SCHABMÜLLER GmbH

TSA200-120-250

20. Constructeur du moteur :

21. Code du moteur inscrit sur le moteur :

22. Principe de fonctionnement :

23. Électrique pur :

23.1. Véhicule [électrique] hybride :

24. Nombre et disposition des cylindres :

25. Capacité du moteur :

26. Carburant :

26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable

26.2. (Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B---

27. Puissance maximale

27.1. Puissance nette maximale : ---kW

à ---tr/min (moteur à combustion

interne)

27.2. Puissance horaire maximale : 6,8 kW (moteur électrique)

27.3. Puissance nette maximale : 16,6 kW (moteur électrique)

27.4. Puissance maximale sur 30 minutes : 10 kW (moteur électrique)

28. Boîte de vitesses (type) :

29. Vitesse maximale :

30. Voie des essieux :

50 km/h

1. 1045 mm

2. 1045 mm

35. Combinaison pneumatiques/roues :

155R13 91N, 4J13 ETO ou 155R13 90Q, 4J13 ETO

36. Connexions pour le freinage de la remorque :

37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque :

38. Code de la carrosserie : BA03

40. Couleur du véhicule : Blanc

41. Nombre et configuration des portes : 2, à l'avant

42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :

45.1. Valeurs caractéristiques : E9-555R-01.6129

46. Niveau sonore : D: 8,24 kW / V: - / S: 100 kg / U: -

A l'arrêt : --- dB (A) à un régime de : --- tr/min-1

En marche : 63,7 dB (A) Euro ---

47. Niveau des émissions d'échappement :

48. Émissions de gaz d'échappement :

Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable :

715/2007 - 459/2012ZX

1.1. Procédure d'essai : Type I ou ESC

CO : --- HC : --- NOx : --- HC + NOx : --- Particules : ---

Opacité de la fumée (ELR) : --- (m-1) ---

1.2. Procédure d'essai : Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI)

CO : --- NOx : --- HCNM : --- NOx : --- HTC + NOx : --- NH3 : ---

Particules (masse) : --- Particules (nombre) : ---

2.1. Procédure d'essai : ETC (le cas échéant)

CO : --- NOx : --- HCNM : --- HCT : --- CH4 : --- Particules : ---

2.2. Procédure d'essai :

CO : --- NOx : --- HCNM : --- HCT : --- CH4 : --- NH3 : ---

Particules (masse) : --- Particules (nombre) : ---

48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :

49. Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie

électrique(m) :

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs

Émissions de CO2

Conditions urbaines : --- g/km

Conditions extra-urbaines : --- g/km

Conditions mixtes : --- g/km

Pondéré, conditions mixtes : --- g/km

2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides chargeables de

l'extérieur

Consommation d'énergie électrique [pondérée, conditions mixtes]

Autonomie en mode électrique

3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s) :

3.1. Code général de la ou des éco-innovations :

3.2. Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-

innovations

50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le

transport de matières dangereuses :

51. Véhicules à usage spécial : désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :

non

52. Remarques :

Spécifications régionales :

France

N10GPLCT003S876